



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP ouvert au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 28 mars 2023 nommant le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP section hôtellerie restauration option services et commercialisation à la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommées pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury du concours susvisé :

**Examinatrices spécialisées**

Mme Clémence FLEURBAYX  
Attachée d'administration de l'Etat

Académie d' AMIENS

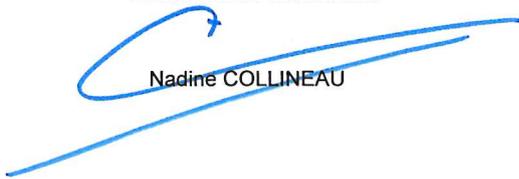
Mme Véronique OLIVIER  
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie d' AMIENS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 mai 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU